

Le Premier Ministre

Paris, le 13 SEP. 2021

Réf. 1007 / 21 / SG

Monsieur le Préfet,

Dans mon instruction n° 6259-SG du 19 avril dernier je vous ai indiqué les objectifs et attendus des feuilles de route adaptées aux spécificités de chaque territoire, qui visent à renforcer votre rôle de représentant du Gouvernement dans le département de la Charente-Maritime avec une visibilité de long terme et à renforcer votre rôle de pilote et d'intégrateur des services et opérateurs de l'État, à cadre organisationnel inchangé.

Dans ce cadre, vous m'avez proposé la stratégie que vous allez déployer durant la période 2021-2023, afin de mettre en œuvre les politiques publiques prioritaires adaptées aux enjeux de votre département et de réaliser les projets structurants locaux que vous avez souhaité mettre en exergue.

Je vous remercie pour les propositions que vous m'avez adressées.

Suite à un travail interministériel et aux échanges avec vos services, j'ai validé les orientations suivantes.

1. **Mise en œuvre des politiques publiques prioritaires**

Conformément à mon instruction du 18 novembre 2020, vous êtes chargé de la déclinaison territoriale des réformes et priorités du Gouvernement et d'en suivre l'exécution.

Un tableau de bord de pilotage et de suivi des réformes prioritaires est mis à votre disposition. Cet outil de dialogue entre les administrations centrales et les échelons opérationnels permettra au Gouvernement de connaître en temps réel l'avancement des réformes et les éventuels blocages rencontrés dans leur mise en œuvre pour que vous puissiez être aidé à les lever.

Monsieur Nicolas BASSELIER
Préfet de la Charente-Maritime
Préfecture
38 Rue Réaumur
17000 LA ROCHELLE

Compte tenu des enjeux propres au département de la Charente-Maritime, je souhaite que vous vous investissiez plus particulièrement et personnellement dans l'exécution des réformes suivantes.

❖ **Renforcer la protection des espaces naturels**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030, ainsi que son volet territorial en cours d'élaboration à l'échelle régionale, vous appuierez et accompagnerez les procédures de création ou d'extension de nouvelles aires protégées et de nouveaux espaces de protection forte de votre département, dont notamment : l'extension de la RNN du marais d'Yves et la création de la RNN de Bonne Anse.

L'extension de la Réserve naturelle nationale du marais d'Yves devra être effective en 2022, ce qui implique que les services centraux du MTE produisent les arbitrages décisifs qui leur ont été proposés par le préfet le 5 février 2021 pour permettre la réussite du projet.

Pour le projet de création de la réserve naturelle nationale de Bonne Anse, le diagnostic patrimonial et socio-économique réalisé en 2019 nécessite d'être approfondi et surtout partagé avec les acteurs locaux. Enfin, l'extension du site Natura 2000 Presqu'île d'Arvert permettra, sur 1838 ha supplémentaires, des ajouts de boisements d'intérêt communautaire (forêt sempervivente à pins maritimes et chênes verts). Cette extension permettra aussi d'intégrer des continuités écologiques avec deux autres sites N2000 avoisinants et désignés pour leurs marais. Vous veillerez en lien, avec les collectivités locales, à la mise en œuvre des actions de gestion du site Natura 2000 de la Presqu'île d'Arvert, une fois son extension officialisée par arrêté ministériel.

❖ **Renouvellement urbain des quartiers**

Le quartier de Villeneuve-les-Salines (7000 habitants) de La Rochelle a été retenu dans le cadre du NPNRU. Le programme opérationnel, qui prévoit 125 M€ de travaux (dont 16 M€ pris en charge par l'ANRU), va s'échelonner jusqu'en 2028.

❖ **Lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols**

❖ **Redynamisation des centres-villes**

La Charente-Maritime compte 2 communes « Action cœur de ville » (Saintes, Rochefort) et 13 territoires « Petites villes de demain » pour 20 communes.

❖ **Logement d'abord**

Dans le cadre du plan partenarial mis en place dans votre département, vous veillerez plus particulièrement à développer les dispositifs favorisant le parcours résidentiel (renforcement du SIAO et notamment de ses liens avec les instances locales en proximité les situations complexes (ILLH) ; en matière de résidences sociales : développement de l'Aide à la Gestion Locative Sociale, sous réserve de l'octroi de moyens complémentaires, et conditionnement à la mise à disposition du SIAO d'une part de la capacité d'accueil ; à travers la contractualisation avec les CHRS) et à mener à bien le projet d'Altéa-Cabestan retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national « Personnes en situation de grande marginalité ». Il s'agira d'expérimenter, sur l'agglomération rochelaise, un « village solidaire » composé de mobil-homes pouvant accueillir des grands précaires, notamment accompagnés d'animaux, avant de pouvoir les orienter vers de l'hébergement renforcé de type CHRS ou du logement accompagné.

❖ **Plan « 1jeune1solution »**

Cette action passe notamment par un pilotage resserré du Service Public de l'Emploi afin de mobiliser les services de Pôle emploi, des cinq missions locales et de Cap emploi : dans le cadre des orientations fixées par le SPE départemental, les SPE locaux présidés par les sous-préfets

déclineront un plan d'action opérationnel dans chaque arrondissement, dont la mobilisation en faveur du plan "1 jeune 1 solution" constituera un des axes essentiels.

❖ **Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique**

Ce dispositif, financé par l'État, constitue l'un des leviers majeurs de la politique en faveur de l'inclusion. Le nombre de SIAE est relativement stable depuis plusieurs années, avec une forte concentration sur la Communauté d'agglomération de La Rochelle, mais une faible offre d'insertion sur les territoires ruraux. L'objectif en Charente-Maritime est de faire émerger des initiatives territoriales d'implantation de SIAE dans des territoires ruraux ayant peu de structures d'insertion par l'activité économique, notamment dans l'Est et le Sud du département ; par ailleurs, il s'agit d'accompagner le développement des SIAE existantes et leur diversification en termes d'activités.

❖ **Agenda rural**

Les arrondissements ruraux de Saintes, Saint-Jean d'Angély et Jonzac présentent des indicateurs de fragilité qui peuvent faire craindre un décrochage par rapport aux territoires littoraux plus dynamiques. À ce titre, ils feront l'objet d'une attention accrue, passant notamment par la mobilisation des crédits d'aide à l'investissement des collectivités locales (DETR, DSIL, FNADT).

Dans le cadre de l'agenda rural, plusieurs chantiers prioritaires seront conduits en 2021 :

- **La finalisation des contrats de relance et de transition écologique** (il y en a 13 dans le département) ;
- **La poursuite du déploiement du réseau France services.** La préfecture de la Charente-Maritime porte une expérimentation de plateforme téléphonique « Ligne directe France services » en horaires décalés (16H-20H), financée par le Fonds pour la transformation de l'action publique, qui a été mise en service le 29 mars dernier. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation au terme des six premiers mois, préalablement à son éventuelle pérennisation ;
- **Le renforcement des mesures prises en faveur de l'inclusion numérique** : en mettant en œuvre le dispositif « Aidants connect » d'accompagnement au numérique pour tous, expérimenté dans trois structures en 2021 et déployé plus massivement avec les prochaines vagues de formation proposées, en priorité dans le réseau France Services. Il conviendra de s'assurer dans ce cadre de la bonne couverture en internet fixe et en téléphonie mobile pour tous les charentais.

❖ **Sécurité du quotidien**

La sécurité du quotidien doit reposer à la fois sur des priorités nationales et sur les caractéristiques de la délinquance dans le département de la Charente-Maritime. Vous veillerez notamment à permettre une présence plus importante des effectifs sur le terrain.

❖ **Lutte contre le trafic de stupéfiants**

Cette priorité nationale sera déclinée localement à travers la mise en cause pour trafic et/ou usage-revente de stupéfiants, les amendes forfaitaires délictuelles, ainsi que des opérations de terrain conduites sur des points de « deal », en lien avec la montée en puissance des CROSS et la cartographie des points de deals (mise en place en septembre 2020).

❖ **La lutte contre les violences faites aux femmes**

Suite au « Grenelle des violences conjugales », de nombreuses initiatives ont été prises en Charente-Maritime pour renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes. Le plan

d'actions départemental a fixé les priorités suivantes : améliorer la prise en charge des victimes : mettre en place de nouvelles solutions d'hébergement pour celles-ci, mais aussi de renforcer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement existants. La prise en charge médicale et médico-légale des victimes devra encore être améliorée.

Par ailleurs, il s'agira à la fois de prévenir les violences les plus graves, avec le déploiement des bracelets anti-rapprochement, mais aussi de mettre en œuvre des actions de prévention primaire, dès le plus jeune âge, notamment en développant des formations à l'égard des professionnels.

❖ Réduire la mortalité sur les routes

Afin de faire baisser le nombre d'accidents corporels, de blessés et de tués sur les routes, des actions préventives et répressives sont nécessaires :

- Actions de sensibilisation en direction des publics cibles : pour 2021, l'objectif annuel de 50 actions de sensibilisation (prévention et communication) entrant dans le cadre du PDASR doit être atteint compte tenu du contexte de crise sanitaire (objectif relevable à 100 en rythme de croisière). Une attention particulière sera portée aux actions dites de « reprise de guidon » qui, par la mobilisation conjointe de la CDSR et des FSI, doivent pouvoir se tenir au moins 5 fois par an.
- Actions auprès des jeunes dans le cadre scolaire et extra-scolaire : l'objectif assigné aux forces de sécurité intérieure est d'un minimum de 10 opérations de sensibilisation par mois aux abords ou dans les établissements scolaires.
- Opérations de contrôle par les FSI en lien avec les thématiques départementales : un objectif de 300 opérations de contrôle par an (soit une moyenne de 25 par mois) est fixé aux forces de sécurité intérieure. Ces opérations doivent cibler en particulier les facteurs de l'accidentologie départementale : alcool/stupéfiants et vitesse.

L'appréciation des résultats de chacune de ces réformes prioritaires fait l'objet d'un taux d'avancement défini à partir d'indicateurs et d'objectifs locaux fixés par chacun des membres du Gouvernement tels que présentés dans le tableau de bord susmentionné.

2. Mise en œuvre des projets structurants locaux

Vous avez appelé mon attention sur les projets structurants suivants qui répondent aux attentes des élus locaux et de nos partenaires économiques et sociaux.

❖ **Projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron**

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publiée le 23 avril 2020 a retenu un projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron, d'une puissance de 500 à 1 000 MW, dénommé « Éolien Sud-Atlantique ». Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant : débat public animé par la CNDP (2021), dialogue concurrentiel et analyse des offres (2022), choix du lauréat (2023), mise en service prévue en 2028. La zone d'étude se situe dans son intégralité à l'intérieur du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis et de deux zones Natura 2000. Il suscite d'ores et déjà l'opposition des associations environnementales et de certains pêcheurs, ainsi que des réserves de plus en plus perceptibles de la part des élus.

La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et le préfet maritime de l'Atlantique, préfets coordonnateurs pour la façade Sud-Atlantique, vous ont confié une mission de pilotage et de coordination du projet par une lettre de mission en date du 30 mars 2021. À ce titre, vous veillerez au bon déroulement du débat public organisé au second semestre 2021 par la Commission nationale du débat public. Vous représenterez les préfets coordonnateurs de façade à la commission spécialisée éolien en mer du conseil maritime de façade et au conseil scientifique

qui lui sera rattaché. À l'issue du dialogue concurrentiel et après désignation du lauréat de l'appel d'offres, vous coordonnerez les différentes instructions réglementaires de votre ressort.

❖ **Prévention des risques liés aux submersions marines**

Le bilan humain et matériel particulièrement lourd de la tempête Xynthia (28 février 2010) a conduit l'État à concevoir un dispositif d'ensemble comprenant, d'une part, des mesures d'urgence (acquisition et déconstruction des habitations les plus dangereuses) et, d'autre part, des plans visant à conjurer le risque à plus long terme. Dans la continuité des actions menées depuis dix ans, vous veillerez à :

- Finaliser sous trois ans les procédures d'approbation de 41 plans de prévention des risques naturels (PPRN) prioritaires (bassins Nord du département, Estuaire Charente, Seudre et Marais de Brouage, Embouchure et Nord Gironde, Sud Gironde, PPRIF Sud du département).
- Accompagner les collectivités dans la protection contre la mer (MTE) dans la définition des systèmes d'endiguement pour les collectivités « gémapiennes » (60 opérations sur trois ans, inscrites dans les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), financées dans le FPRNM) puis par le financement des travaux sur les ouvrages de protection (20 arrêtés de reconnaissance de systèmes d'endiguement au 31 décembre 2023)

❖ **Gestion de l'eau**

La Charente-Maritime est confrontée chaque année à une gestion estivale difficile de la ressource en eau, qui crée de nombreux conflits d'usage. L'atteinte des objectifs fixés par la directive-cadre sur l'eau impose de fortes diminutions des volumes autorisés pour l'irrigation agricole. C'est pourquoi une politique de création de réserves de substitution a été mise en place. Fortement contestées par les associations environnementales, tant les autorisations de prélèvement que celles relatives aux réserves de substitution accordées jusqu'à présent ont été attaquées devant le tribunal administratif, qui a annulé la plupart d'entre elles.

Dans l'attente d'une éventuelle évolution réglementaire, il revient aux services de l'État de sécuriser au plan juridique l'encadrement transitoire des prélèvements d'eau par les agriculteurs et de créer les conditions d'une reprise du dialogue entre les parties et de les accompagner en vue de finaliser d'ici à trois ans cinq projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE : Curé, Boutonne, Seudre, Seugne, Charente aval.) qui ont pour ambition, par la voie d'une démarche locale concertée, de préserver l'équilibre entre les ressources en eau et les besoins liés aux différents usages de celles-ci.

❖ **Habitat**

Le département connaît une situation très tendue en matière d'accès au logement. En 2018, le taux de tension sur le logement social en Charente-Maritime était de 4,7 (+ 0,3 points en un an) contre 3,6 pour la Nouvelle-Aquitaine et 4,2 en France. Le délai moyen d'attribution d'un logement social est de 14 mois contre 11 au niveau régional. Outre la mobilisation des outils du dispositif Logement d'abord au profit des publics défavorisés, le principal enjeu est d'augmenter de façon significative la production de logements sociaux. En ayant pour cible, la délivrance d'agrément de 650 logements sociaux dans les communes SRU déficitaires ou carencées par an, soit de l'ordre de 70 % de l'ensemble des logements agréés, vous mobiliserez les services de l'État pour accompagner et faciliter ces projets.

❖ **Lutte contre l'immigration irrégulière**

Afin de pallier la difficulté de placer les étrangers en situation irrégulière en centre de rétention administrative, vous avez demandé la création d'un local de rétention administrative (LRA) au commissariat de police de La Rochelle. Approuvé par le ministère de l'Intérieur, ce projet est conduit par le SGAMI Sud-Ouest qui a programmé son ouverture pour la fin 2021.

* *

*

La présente feuille de route vous donne mandat afin de piloter, de coordonner et d'animer, l'ensemble des services et opérateurs de l'Etat, qui, dans le respect de leurs attributions respectives, concourent à la réalisation de l'action publique et l'atteinte des objectifs fixés.

Vous pourrez également, notamment sur les projets structurants locaux, sur lesquels vous concentrerez le partenariat local, solliciter, si nécessaire, l'appui des administrations centrales pour vous aider à surmonter d'éventuelles difficultés ou points de blocage.

Une attention particulière sera apportée lors des dialogues stratégiques et de gestion pluriannuels à ce que les moyens alloués à vos services soient en cohérence avec les objectifs fixés.

Un suivi de l'état d'avancement de la feuille de route sera effectué notamment par les membres du Gouvernement, à l'occasion de leurs déplacements sur le terrain.

Les préfets de région rendront compte à mon directeur de cabinet de la mise en œuvre de l'action de l'Etat dans les territoires lors des revues interministérielles régionale qu'il organisera.

Vous adresserez pour le 15 janvier 2022, par l'intermédiaire du préfet de région, à la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT) et à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) une évaluation de l'atteinte de vos objectifs.

Les résultats obtenus constitueront l'un des critères d'appréciation de votre action.

Cette feuille de route permettra de donner du sens et de la visibilité à l'action des services et opérateurs de l'Etat sur le territoire et de se traduire par des réalisations concrètes et mesurables pour nos concitoyens.

Je sais compter sur votre plein engagement et celui de vos équipes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très distinguée.



Jean CASTEX